

Demande déposée le 06/06/2024
Affichage récépissé dépôt de dossier : 06/06/2024

N° PD 042 279 21 M0010 T01

Par :	OZER ORHAN
Demeurant à :	5 RUE BERNARD PALISSY 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
Sur un terrain sis à :	LA VERRERIE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 279 250 AB 135, 279 250 AB 8
Nature des Travaux :	Démolition du château d'eau

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de démolir n° PD 042 279 21 M0010 accordé le 31/12/2021 à SARL PGI IMMOBILIER représenté par GERACI Julien
Vu la demande de transfert susvisée en date du 06/06/2024 de SARL PGI IMMOBILIER représenté par GERACI Julien et de OZER ORHAN,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le permis de démolir n° PD 042 279 21 M0010, accordé à SARL PGI IMMOBILIER représenté par GERACI Julien le 31/12/2021, **EST TRANSFERE** à OZER ORHAN, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité du permis de démolir initial.

ARTICLE 4 : Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,
le 27/06/2024
Le Maire,
Olivier JOLY



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.